



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2007
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-neuvième session

26-29 février 2008

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Points sur lesquels la Commission devra
se prononcer après examen : examen
du programme : statistiques de l'emploi**

Bureau national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : statistiques du travail

Note du Secrétaire général

Conformément à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-huitième session**, le Secrétaire général a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le rapport du Bureau national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les statistiques internationales du travail étant un domaine large et varié, ce rapport est axé sur les secteurs où des améliorations sont envisageables. La Commission est invitée à exprimer ses vues sur les conclusions du rapport et les recommandations relatives aux futurs travaux concernant les statistiques du travail qui sont formulées au paragraphe 89.

* E/CN.3/2008/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 4* (E/2007/24), chap. I. A.



Rapport du Bureau national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : statistiques du travail

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et approche	1–2	3
II. Résultats et insuffisances des travaux menés actuellement par les différentes organisations établissant les statistiques du travail	3–50	3
A. En quoi consistent les statistiques du travail et pourquoi en a-t-on besoin?	3–8	3
B. Indicateurs des statistiques du travail	9–21	5
C. Rôle des organisations internationales s'intéressant activement aux statistiques du travail	22–46	7
1. Activités de compilation et de diffusion	22–32	7
2. Résultats des réflexions menées par les organisations internationales	33–40	10
3. Assistance technique	41–46	11
D. Fixation des normes et rôle de l'OIT	47–50	12
III. Enquête internationale auprès des États Membres de l'Organisation des Nations Unies	51–62	14
A. Taux de réponse	51–53	14
B. Qualité des statistiques du travail dans les pays qui ont répondu au questionnaire	54–56	14
C. Rôle des organisations internationales	57–58	16
D. Établissement de priorités concernant les questions à étudier	59–62	16
IV. Élargir le cadre statistique actuel du marché	63–88	16
A. Généralités	63–69	16
B. Améliorer le cadre actuel des statistiques du travail	70–88	17
1. Nécessité de développer les aspects dynamiques	71–78	18
2. Cadre parallèle pour la demande de main-d'œuvre	79–81	19
3. Élargir les utilisations des statistiques du travail familial et dans les ménages	82–85	20
4. Mieux indiquer les interactions avec d'autres domaines	86–88	21
V. Points à débattre	89	21

I. Mandat et approche

1. En mars 2007, le Bureau national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a été invité à examiner le programme de statistiques de l'emploi. Il a accepté cette intéressante et stimulante proposition et achevé l'examen en question en novembre 2007. Son mandat initial ne portait que sur les statistiques de l'emploi mais il a décidé de l'élargir aux statistiques du travail pour les raisons suivantes :

a) Ne s'occuper que des statistiques de l'emploi aurait abouti à négliger l'importance des statistiques relatives aux rémunérations, etc.;

b) Élargir la portée de l'examen permettait d'éviter d'avoir à délimiter les frontières entre les statistiques de l'emploi et les autres domaines qui leur sont étroitement liés;

c) Cela permettait également d'avoir une vue plus complète des travaux concernant les statistiques en question menés à l'échelle internationale.

2. Le Bureau a examiné les statistiques de l'emploi en recueillant des données et en consultant des experts, ainsi qu'en étudiant les vues des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il a visé essentiellement à répondre aux questions ci-après :

a) Qu'est-ce qui est fait actuellement et quels sont les principaux acteurs?

b) Le système en place fonctionne-t-il bien?

c) Ce qui est fait actuellement répond-il suffisamment à la demande de statistiques du travail?

d) Quels domaines doivent être considérés comme prioritaires à l'avenir?

II. Résultats et insuffisances des travaux menés actuellement par les différentes organisations établissant les statistiques du travail

A. En quoi consistent les statistiques du travail et pourquoi en a-t-on besoin?

3. Les statistiques du travail sont liées à la fois aux personnes et aux organisations. Elles décrivent les caractéristiques de ces acteurs et leur comportement dans le monde du travail et à l'extérieur. Elles comprennent des statistiques touchant les droits des personnes au travail, les conditions dans lesquelles elles travaillent, leur participation à la prise des décisions sur le lieu de travail et dans leur collectivité et leurs conditions de vie et celles des membres de leur famille. Elles comprennent également des statistiques sur le coût du travail, la demande de travail et des questions connexes. Englobant l'important domaine des relations entre travailleurs et employeurs, elles comprennent aussi des statistiques sur le dialogue social, la composition des groupes d'employeurs, les négociations collectives et les conflits du travail.

4. Les statistiques du travail se sont développées au fil du temps en fonction de divers impératifs. Ainsi, il a toujours fallu vérifier si les mesures politiques et administratives produisaient les effets désirés et, actuellement, les systèmes de comptabilité nationale rendent nécessaire de s'appuyer sur des statistiques pour mesurer intégralement les changements survenant sur le marché du travail et leurs incidences sur l'économie.

5. Le rôle des gouvernements dans la définition des politiques du travail au XXI^e siècle varie selon les pays, non seulement parce que ceux-ci ont atteint des stades de développement différents, mais aussi en raison de facteurs tels que la souplesse du marché du travail et l'ampleur de la dérèglementation. Dans certains pays, le gouvernement fixe et règlemente la politique des salaires, fait appliquer toute une gamme de règlements concernant la santé et la sécurité au travail et promeut la formation professionnelle. Il arrive également que les gouvernements prennent des mesures sociales et socioéconomiques plus larges, telles que celles relatives à la protection sociale, qui promeuvent et stimulent la croissance de l'emploi et, par voie de conséquence, la croissance économique. Il résulte de tout cela que les besoins d'information dans le domaine des statistiques du travail sont très différents selon les pays.

6. À plus large échelle, les statistiques du travail sont nécessaires aux personnes et aux organisations à des niveaux très divers. Les entreprises évaluent les marchés en étudiant les chiffres concernant telle et telle région et les caractéristiques des personnes et des entreprises concurrentes dans ces régions. Les personnes, y compris les syndicats, se servent des statistiques du travail pour déterminer certaines caractéristiques de l'emploi, notamment les secteurs ou régions dans lesquels des emplois sont disponibles, la durée du travail et le niveau de rémunération.

7. Les statistiques du travail continueront d'être importantes pour quiconque veut comprendre l'évolution future du travail, vu que la nature de celui-ci et la façon dont les individus s'y adaptent continuent d'évoluer. La mondialisation est manifestement une question de première importance pour l'avenir mais elle n'est pas examinée de façon approfondie dans le présent rapport parce que ses incidences dépassent largement le domaine des statistiques du travail. Ensemble complexe de changements structurels économiques, technologiques et sociaux, caractérisé par l'ouverture des pays au commerce, aux capitaux et aux travailleurs étrangers, elle créera inévitablement de nouveaux besoins de données nationales et internationales, de par ses vastes incidences sociales et économiques sur la population et parce qu'elle aboutira à une plus grande intégration financière et rendra la quantification des mouvements internationaux de main-d'œuvre difficile.

8. Connaître le chiffre exact de la population résidente d'un pays est crucial pour les statisticiens du travail. Enregistrer les mouvements migratoires, travail des spécialistes des statistiques démographiques, est donc une question d'intérêt mondial. Les questions démographiques relevant des statistiques du travail peuvent être examinées sous l'angle de la rapidité de l'ajustement du marché du travail à l'offre et à la demande. Pour résoudre les grandes questions qui se poseront à l'avenir, il faudra se préoccuper, non seulement d'utiliser les normes existantes des Nations Unies applicables aux migrations à long terme, mais aussi d'élaborer une approche normalisée d'évaluation des migrations à court terme.

B. Indicateurs des statistiques du travail

9. L'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) sont trois des principales organisations internationales établissant des statistiques du travail. D'autres organisations jouent aussi un rôle important dans ce domaine, notamment la Division de statistique de l'ONU, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Le présent rapport porte essentiellement sur les travaux de l'OIT, de l'OCDE et d'EUROSTAT, compte tenu du nombre d'États qui en sont membres et des nombreuses activités qu'ils consacrent aux statistiques du travail. On trouvera dans le document d'information une brève description des principales activités statistiques des trois organisations.

10. Bien que certains indicateurs du travail soient communs à l'OIT, à l'OCDE et à EUROSTAT, il y en a qui sont propres à chacune de ces organisations parce qu'ils sont directement liés à leur domaine d'activité. En théorie, les organisations internationales devraient utiliser des indicateurs identiques ou très proches pour rassembler des informations sur le marché du travail, à des fins de cohérence et de comparabilité. Dans la pratique, cependant, compte tenu de leurs besoins, les statistiques qu'elles établissent n'ont pas toujours la même portée ou interprétation, ce qui rend parfois les comparaisons difficiles. En ce qui concerne les principaux indicateurs du marché du travail, l'OIT a une liste de 20 Indicateurs clefs du marché du travail mais il est plus difficile de déterminer quels indicateurs les autres organisations considèrent essentiels. On trouvera dans le document d'information la liste des indicateurs communs à l'OIT, à l'OCDE et à EUROSTAT.

11. Les définitions que l'OIT donne de l'emploi, du chômage et de l'inactivité (voir document d'information) sont admises par l'OCDE et EUROSTAT mais peuvent être interprétées différemment, en particulier lorsque les directives de l'OIT sont d'ordre général. L'âge d'activité professionnelle, par exemple, varie d'un pays à l'autre selon la durée de l'enseignement obligatoire et l'âge de la retraite. L'OIT ne fixant pas d'âge minimum d'admission à l'emploi dans sa définition de l'emploi, celui-ci varie de 14 ans à 16 ans, selon les pays. Pour EUROSTAT, l'âge d'activité professionnelle est fixé à 15 ans et plus (à quelques variations mineures près dans quelques pays européens) et, pour l'OCDE, entre 16 et 64 ans. EUROSTAT se sert également d'une fourchette d'âges (15 ans à 74 ans) pour dénombrer les chômeurs.

12. Un autre indicateur au sujet duquel on constate une disparité entre les organisations concerne les travailleurs à temps partiel. Selon la définition que donne l'OIT dans sa convention relative au travail à temps partiel¹, « travailleur à temps partiel s'entend d'un travailleur salarié dont la durée normale du travail est inférieure à celle des travailleurs à plein temps se trouvant dans une situation comparable », définition qui n'est pas censée servir des fins statistiques. L'OCDE, elle, définit les travailleurs à temps partiel comme des personnes qui consacrent généralement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal. Dans son enquête sur la main-d'œuvre, EUROSTAT considère comme travailleurs à temps partiel les enquêtés qui se considèrent comme tels, indépendamment de tout nombre minimal d'heures. Il est presque impossible d'établir une distinction plus précise entre travail à temps partiel et travail à temps complet compte tenu des variations de la durée du travail dans les États Membres et des différences de distribution des

¹ Convention concernant le travail à temps partiel C175, 1994.

deux catégories de travail par type d'industrie. Pour établir des statistiques comparables sur le travail à temps partiel, les organisations internationales concernées doivent étudier plus avant ce que signifie le travail à temps partiel pour les intéressés dans la mesure où il a davantage à voir avec l'insertion sur le marché du travail qu'avec une classification du nombre d'heures travaillées. Selon une analyse faite récemment au Royaume-Uni dans le cadre de l'Enquête sur la main-d'œuvre², la seule dichotomie travail à temps complet/travail à temps partiel ne rend pas bien compte de la diversité des modalités de travail.

13. Pour établir des comparaisons à l'échelle internationale, il faut que les données fournies par les pays soient cohérentes, ce dont témoignent a contrario les définitions de la population économiquement active. Les pays ne traitent pas en effet de la même façon de groupes tels que les forces armées, les personnes à la recherche d'un premier emploi, les travailleurs saisonniers et les personnes ayant une activité économique à temps partiel. Dans certains d'entre eux, tout ou partie de ces groupes sont inclus dans la population économiquement active alors que dans d'autres, ils sont classés comme inactifs. De façon générale, cependant, les données sur la population économiquement active n'incluent pas les personnes n'effectuant que des tâches ménagères, les membres de foyers collectifs, les personnes vivant en institution, les retraités, les rentiers et les personnes entièrement à charge. Les personnes se trouvant en chômage technique ne sont pas non plus prises en compte de la même façon dans tous les pays.

14. Les définitions de l'OIT ne sont pas normatives en ce sens qu'elles ne sont pas assorties d'une liste de questions d'enquête à poser. La définition qu'elle donne du chômage peut être utilisée utilement lorsque l'on effectue une enquête sur la main-d'œuvre auprès des ménages. Se servir de données administratives pour établir des chiffres conformément à cette définition crée cependant des problèmes, qui aboutissent généralement à sous-estimer le nombre réel de chômeurs.

15. Selon l'OIT, les chômeurs doivent être disponibles pendant la période de référence (de l'enquête à partir de laquelle les statistiques ont été établies), les limites de cette période pouvant être modifiées si nécessaire. Pour EUROSTAT, être disponible signifie pouvoir commencer à travailler deux semaines avant ou après la période de référence. De même, la « période récente » pendant laquelle un chômeur est censé avoir cherché un emploi est pour EUROSTAT la période de quatre semaines précédant l'entretien d'enquête. Au cours de cette période, l'enquêté doit avoir utilisé au moins une méthode active de recherche de travail pour être reconnu comme cherchant un emploi.

16. Il est fréquent que les taux d'activité des femmes ne puissent être comparés à l'échelle internationale, vu qu'un peu partout dans le monde, un nombre relativement important de femmes travaillent dans des entreprises agricoles ou autres entreprises familiales sans être rémunérées et que les pays n'utilisent pas les mêmes critères pour déterminer dans quelle mesure elles doivent être considérées comme faisant partie de la population active. Certains pays ne prennent en compte que les travailleurs familiaux travaillant plus d'un tiers d'une journée normale de travail par jour. Les taux d'activité des jeunes sont aussi à comparer avec prudence vu que les pays ne tiennent pas compte de la même façon des travailleurs familiaux,

² Walling, A., « Understanding statistics on full-time/part-time employment », *Economic and Labour Market Review*, vol. 1 n° 2, février 2007.

des chômeurs n'ayant jamais travaillé et des étudiants ayant une activité économique à temps partiel.

17. De très gros progrès ont été faits dans l'harmonisation internationale des concepts et des définitions, grâce essentiellement aux travaux de l'OIT. Promouvoir cette harmonisation continuera à l'avenir à occuper une place de premier plan dans les travaux de collecte et de diffusion de statistiques du travail comparables. Il faudra travailler en étroite collaboration avec les pays pour l'encourager partout où c'est possible. De plus, on obtiendrait une plus grande cohérence en élaborant un ensemble de grands indicateurs statistiques du travail qui seraient communs aux trois grandes organisations internationales.

18. *L'OIT devrait envisager d'élargir l'ensemble des informations statistiques harmonisées dont se servent les trois grandes organisations internationales (OIT, EUROSTAT et OCDE). Pour mettre au point un ensemble d'indicateurs communs, il faut tenir compte des possibilités concrètes et de la capacité des pays.*

19. Il est fréquent que les indicateurs utilisés à l'échelle internationale pour les statistiques du travail ne soient pas coordonnés avec ceux dont on se sert dans des domaines tels que la santé, l'éducation et l'économie. Il faut donc régler les questions de comparabilité et de chevauchement des informations pour pouvoir faire l'utilisation la plus efficace possible des données disponibles. Cette question est traitée de façon détaillée à la section IV, qui l'examine les améliorations qu'il est possible d'apporter au cadre actuel des statistiques du travail en établissant des liens statistiques plus étroits entre les différents domaines.

20. Pour ce qui est d'établir un ensemble harmonisé des principales statistiques du travail, le programme permettant de comparer certains indicateurs avec ceux de l'OIT³ constitue un bon modèle. Il regroupe un ensemble de 11 indicateurs de base liés à l'emploi et au chômage, qui sont utilisés dans les enquêtes nationales sur la main-d'œuvre. Ces indicateurs, qui constituent un sous-ensemble des indicateurs figurant dans les Indicateurs clefs du marché du travail, ont été ajustés pour que les estimations soient conformes pour les concepts aux directives internationales de l'OIT sur les statistiques du travail dans leur application la plus stricte, ce qui explique que la couverture des enquêtes, et les âges et les périodes de références soient différents d'un pays à l'autre. Une trentaine de pays participent désormais au programme, qui, s'il était étendu à d'autres pays encore, constituerait une source précieuse d'informations harmonisées sur les grands sujets dont rendent compte les statistiques du travail.

21. *Il faudrait envisager d'étendre le programme permettant de comparer les indicateurs du travail avec ceux de l'OIT, tant en accroissant le nombre des participants qu'en élargissant la gamme des indicateurs établis.*

C. Rôle des organisations internationales s'intéressant activement aux statistiques du travail

1. Activités de compilation et de diffusion

22. Il n'est pas possible de donner dans un document aussi succinct que celui-ci une vue d'ensemble des succès enregistrés par les organisations internationales qui

³ Estimations annuelles de l'emploi et du chômage comparables avec celles de l'OIT, OIT.

compilent et diffusent des statistiques du travail. Il s'agit ici de mettre en évidence certains des succès ayant des incidences directes sur les activités futures de ces organisations.

23. L'OIT, EUROSTAT et l'OCDE produisent tous des données détaillées sur le marché du travail (pour plus de détails, voir le document d'information).

24. Il existe diverses façons de mesurer la qualité des opérations de compilation et de diffusion des statistiques internationales du travail. Ainsi, on peut avoir recours à des caractéristiques essentielles des données, notamment l'actualité, l'exactitude, la maniabilité et la cohérence. Les recherches menées pour la présente étude montrent que bien qu'on dispose de toutes sortes de données au plan international, il existe un certain degré de répétition (voir par. 18 ci-dessus). On constate en outre divers problèmes liés à l'existence de définitions différentes, dont certains peuvent être résolus moyennant l'ajustement des estimations obtenues à partir de concepts cohérents (voir par. 21 ci-dessus).

25. On peut considérer que le principal critère de qualité réside dans l'adéquation entre les données produites et les besoins des individus et des organismes qui les exploitent. Il est cependant difficile de s'entendre sur ce point. C'est pourquoi il a été décidé que la méthode la plus appropriée consisterait à poser aux instituts nationaux de statistique des questions précises sur la manière dont ils fournissent des données aux organisations internationales et les améliorations possibles. Les résultats du questionnaire sont présentés dans la section III ci-dessous, avec les recommandations correspondantes.

26. Pour les trois organisations citées, les principaux objectifs de la collecte et de la diffusion de statistiques sont similaires. Il s'agit de pouvoir faire des comparaisons entre les pays, en veillant à ce que les données soient pertinentes et fiables et en déterminant si les objectifs de l'organisation sont atteints. Chacune d'elles a toutefois sa propre orientation, ce qui se traduit par des centres d'intérêt légèrement différents. Ainsi, EUROSTAT s'intéresse à des questions différentes de celles qui intéressent les pays à faible revenu, auxquelles l'OIT accorde probablement davantage d'attention.

27. L'OIT s'est efforcée d'améliorer la qualité des données qu'elle collecte et diffuse. Elle a ainsi apporté diverses améliorations à la dernière édition de ses Indicateurs clefs du marché du travail (5^e éd.). L'une d'elles concerne certains indicateurs et vise tout particulièrement à faciliter les comparaisons entre les pays. D'autres améliorations, concernant la couverture géographique et l'actualité des données, font suite à des modifications apportées aux opérations de collecte et de traitement des données.

28. Dans ses activités de compilation et de diffusion de données, l'une des principales difficultés auxquelles se heurte l'OIT est le défaut de réponse des pays. En 2006, le questionnaire annuel destiné à établir l'Annuaire des statistiques du travail de l'Organisation a été envoyé à 232 pays. Seuls quelque 20 % d'entre eux ont répondu à toutes les questions et environ 50 % à certaines seulement, ce qui complique à l'évidence la tâche d'évaluation de la qualité des statistiques. D'autres difficultés tiennent au fait que certains pays ne sont pas en mesure de fournir les données au format demandé ou pour les périodes indiquées. En matière de collecte et de diffusion, il est essentiel de pouvoir fournir des métadonnées précises sur les sources et méthodes de collecte. Les recherches effectuées en vue d'établir le

présent rapport indiquent que les métadonnées sont parfois limitées ou insuffisantes, ce qui restreint les possibilités de comparaison internationale.

29. Afin de remédier à ce problème, les organisations internationales devraient également étudier les moyens de partager les pratiques optimales de collecte pour permettre les comparaisons à l'échelle internationale. L'une d'elles consiste à collecter les données une seule fois et à les exploiter de manière répétée, ce qui accélère la collecte et allège la tâche des pays membres. L'OIT doit se poser la question de savoir si elle peut résoudre le problème en utilisant un système unique de collecte et de diffusion comparable au système d'échange de données et de métadonnées statistiques, SDMX (ce dernier a été lancé en 2001 pour promouvoir des normes et des directives et permettre, à l'aide des technologies modernes, d'échanger des données de qualité, en vue d'éviter les répétitions). La Banque centrale européenne, EUROSTAT, le Fonds monétaire international, l'OCDE, la Banque mondiale, la Banque des règlements internationaux et l'ONU ont apporté leur appui à l'initiative SDMX. En encourageant l'adoption par les organisations internationales et les instituts nationaux de statistique d'un système semblable à SDMX et en appuyant le Comité de coordination des activités de statistique (Division de statistique de l'ONU), on pourrait rationaliser les opérations de collecte et de diffusion. On pourrait en outre faciliter la collecte et l'exploitation des statistiques du travail parallèlement à d'autres statistiques connexes, à savoir les statistiques économiques, financières, commerciales et sociales.

30. *L'OIT devrait envisager de promouvoir un système unique de collecte et de diffusion des statistiques du travail du type du SDMX.*

31. À long terme, l'un des objectifs des organisations internationales doit être d'améliorer la couverture et la qualité des statistiques du travail collectées dans les pays qui ne sont pas en mesure actuellement de fournir des chiffres aux formats et pour les périodes demandés. À court terme toutefois, il peut être intéressant de procéder selon les étapes suivantes, par exemple :

a) Effectuer la collecte dans les pays pouvant fournir les données au format demandé;

b) Pour les pays qui ne peuvent pas répondre à cette demande, l'OIT devrait étudier les possibilités de collecte sur d'autres bases en ce qui concerne les définitions et les périodes notamment;

c) Pour les deux catégories de pays ci-dessus, l'OIT doit s'assurer que les métadonnées appropriées soient aisément accessibles aux utilisateurs, de sorte qu'ils puissent effectuer des comparaisons en tenant compte des différentes méthodes de collecte;

d) Le cas échéant, l'OIT devrait envisager d'effectuer elle-même des ajustements de façon à pouvoir mieux comparer les indicateurs d'un groupe moins nombreux de pays.

32. *L'OIT devrait reconsidérer ses méthodes de collecte, de compilation et de diffusion des statistiques du travail afin d'obtenir les meilleurs taux de réponse possibles. Elle pourrait à cet effet suivre une méthode comparable à celle qui est exposée ci-dessus, ce qui lui permettrait de recueillir toutes les données disponibles dans les pays ayant des moyens limités et d'ajuster elle-même les chiffres obtenus afin de pouvoir mieux les comparer.*

2. Résultats des réflexions menées par les organisations internationales

33. L'un des principaux résultats des réflexions menées par l'OIT sur le plan conceptuel est l'ensemble d'objectifs communs énoncés dans le Programme pour un travail décent. Lancé en 1999, celui-ci fournit un cadre d'intégration et de mise au point de statistiques à la fois interne et externe à l'OIT, reposant sur la notion de travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. L'une des difficultés rencontrées tient au fait que la notion de décence dans l'activité économique donne lieu à diverses interprétations. Néanmoins, les indicateurs clefs du marché du travail, compilation d'une large gamme d'indicateurs, peuvent être utiles pour faire le point sur bon nombre des questions en rapport avec le Programme pour un travail décent.

34. Les Indicateurs clefs du marché du travail sont également indispensables pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils permettent en effet de savoir où le travail décent fait défaut, tout particulièrement lorsqu'on considère à la fois les personnes qui ont un travail mais ne peuvent pas pour autant sortir de la pauvreté, la qualité du travail et l'absence de tout travail.

35. L'OIT s'est en outre engagée à mettre à jour d'ici à la fin de l'année 2007 la Classification internationale type des professions de 1988, ce qui donnera aux pays le temps de l'intégrer aux préparatifs des recensements nationaux de la population de 2010 (voir E/CN.3/2008/28).

36. L'OIT est chargée d'élaborer des normes internationales s'appliquant aux statistiques du travail et d'améliorer les possibilités de comparaison des statistiques à l'échelle internationale. Il est essentiel qu'elle poursuive cette activité afin de fixer un cadre permettant de produire des statistiques harmonisées. Le présent rapport fait toutefois ressortir la nécessité d'accélérer le processus d'examen, de mise au point et d'entente sur les normes. Pour cela, on pourrait envisager de mettre en place des groupes d'experts chargés de se pencher sur des questions d'actualité, tels que le Groupe de Paris. Celui-ci a été créé en 1997 sous les auspices de l'ONU afin d'étudier la question générale de l'emploi et de la rémunération. Il s'agit d'un groupe informel dont les participants sont des statisticiens du travail relevant d'instituts nationaux de statistique ou d'organisations internationales. Ces dernières années, le Groupe s'est attaché à mettre au point un projet de résolution sur la mesure du temps de travail, qui sera présenté à la prochaine session de la Conférence internationale des statisticiens du travail, en 2008. Il a en outre examiné certaines questions liées au vieillissement de la population active, telles que la sous-utilisation de la main-d'œuvre, les modes de départ à la retraite, les projections et les incidences de la structure démographique sur les indicateurs. Les activités du Groupe de Paris montrent que l'on peut débattre de questions particulières au sein de petits groupes de représentants des pays intéressés et mettre au point des propositions dans un climat de coopération.

37. L'OCDE devait apporter en 2007 diverses améliorations à ses statistiques du travail. L'une d'elles avait pour objet de fournir davantage d'informations générales sur les possibilités de comparaison des séries de données de référence et on y envisage de se pencher sur les raisons des différences entre les données relatives à la population active et les estimations des spécialistes de la comptabilité nationale.

L'Organisation prévoyait en outre de demander à un petit nombre de pays de répondre plus rapidement à son questionnaire annuel.

38. EUROSTAT mène actuellement les activités suivantes en vue d'améliorer la qualité des statistiques relatives au marché du travail : contrôle de la qualité de l'Enquête sur la population active; contrôle de la cohérence avec les données de la comptabilité nationale; constitution, dans le cadre de l'Enquête, de dossiers annuels consacrés à certaines interactions entre le marché du travail et d'autres domaines; production de statistiques trimestrielles sur les postes vacants; élaboration d'une nomenclature socioéconomique européenne et application de la deuxième révision de la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE); et mise au point d'un système d'indicateurs de la qualité de l'emploi.

39. La production de statistiques trimestrielles sur les emplois vacants est un exemple d'initiative très utile à la qualité pour la mesure des éléments de la demande de main-d'œuvre. Le Parlement européen devrait prochainement adopter une proposition de règlement du Conseil concernant les statistiques trimestrielles sur les emplois vacants au sein de l'Union européenne, qui servirait de cadre européen pour la production de ces statistiques. Un projet de règlement d'application est également proposé. Bien que la plupart des États membres fournissent déjà volontairement à EUROSTAT la majeure partie des statistiques requises, des efforts d'harmonisation devront être accomplis en vue de respecter les dispositions réglementaires.

40. *L'OIT devrait, conjointement avec la Division de statistique de l'ONU, l'OCDE et EUROSTAT, s'efforcer de mieux coordonner l'amélioration des statistiques :*

a) En collaborant avec les groupes d'étude existants qui s'intéressent aux questions concernant les statistiques du travail;

b) En ayant davantage recours aux groupes d'experts pour l'examen de questions d'actualité.

3. Assistance technique

41. EUROSTAT fournit une assistance technique à des États qui ne font pas partie de l'Union européenne. Il s'agit principalement de pays qui ont des liens géographiques avec l'Europe (pays du bassin méditerranéen, pays des Balkans et pays d'Europe orientale), mais aussi de pays d'Amérique latine et d'Asie notamment. Cette coopération dépasse le cadre des statistiques du travail pour s'étendre à beaucoup d'autres domaines statistiques et institutions.

42. En 2003, l'OIT et le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) ont tenu conjointement un séminaire sur le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques du travail⁴. Il s'agissait de recenser les problèmes communs de l'élaboration de systèmes statistiques viables et de proposer des stratégies de renforcement des capacités. Il a été constaté par exemple que les systèmes sont rarement coordonnés et que les définitions ne sont pas normalisées dans un même pays, ce qui complique la tâche d'harmonisation des données

⁴ Rapport sur le séminaire OIT-PARIS21, consacré au renforcement des capacités dans le domaine des statistiques du travail, tenu à Genève le 3 décembre 2003.

provenant de différentes sources et concernant différentes régions ou périodes. Il a été recommandé que chaque pays passe en revue ses systèmes statistiques et les actualise tous les cinq ans, et que l'accent soit mis sur la formation afin d'assurer la continuité. Ces dernières années, les statisticiens de l'OIT ont aidé un certain nombre de pays (la Chine, le Népal et le Zimbabwe) à conduire ce type d'examen.

43. L'OIT fournit une assistance technique importante à ses membres, sous forme de conseils d'experts, de manuels et de directives techniques et de formation aidant les pays à appliquer les normes requises en vue de produire des statistiques fiables. Cette assistance concerne les statistiques du travail et des domaines connexes tels que la réforme du droit du travail, l'administration du travail et le règlement des différends, la politique de l'emploi et la sensibilisation. Les orientations et les conseils sont généralement adaptés aux capacités nationales et fournis dans le cadre de missions ou de communications postales et électroniques. Néanmoins, comme l'ont noté les participants au séminaire OIT-PARIS21 sur le renforcement des capacités, les ressources allouées à ce type d'assistance sont limitées, voire en diminution.

44. Outre ses activités d'élaboration de normes et de coopération technique, l'OIT mène un programme complet de recherche, de formation, d'information et de publication. L'Organisation gère ainsi à Turin un centre international de formation qui a pour mission de dispenser des cours dans des domaines en rapport avec l'objectif d'un travail décent pour chacun. Ce centre accueille également des conférences et offre des programmes d'enseignement à distance. Chaque année, plus de 350 cours y sont donnés à quelque 8 000 personnes, notamment sur les statistiques du travail, les systèmes d'information sur le marché du travail et l'analyse du marché du travail.

45. On peut considérer que ce type de formation fait partie intégrante du programme de renforcement des capacités statistiques. Un récent audit externe des activités de production de statistiques de l'OIT a mis en évidence la nécessité d'étoffer les effectifs des administrateurs au siège comme dans les bureaux régionaux, afin de fournir davantage d'assistance technique aux pays. Il a également été recommandé de doter chaque bureau régional d'au moins un administrateur spécialisé dans les normes et les méthodes de conception des enquêtes et de collecte des données. Lors d'entretiens avec l'Organisation, il est apparu qu'il serait nécessaire de solliciter des ressources externes compte tenu du budget à la croissance zéro.

46. *L'assistance technique apportée aux instituts nationaux de statistique et à d'autres organisations chargées de produire des statistiques du travail au plan international devrait être réexaminée par l'OIT et des spécialistes d'autres organisations internationales. Cet examen aurait deux objectifs majeurs, à savoir étendre la couverture des statistiques dans les pays qui ne conduisent pas régulièrement une enquête fiable sur la population active, ou toute autre enquête équivalente, et évaluer les effectifs supplémentaires qui seraient nécessaires pour y parvenir.*

D. Fixation de normes et rôle de l'OIT

47. L'OIT est l'acteur principal pour la fixation des normes internationales du travail. Sous leur forme la plus simple, ces normes régissent la façon dont les

personnes doivent être traitées dans leur milieu de travail. Elles portent sur une large gamme de questions concernant, pour l'essentiel, les principaux droits de l'homme au travail. Elles portent aussi sur la bonne gouvernance, lorsqu'elles traitent par exemple de l'inspection et de l'administration du travail, ou de la rémunération du travail et des salaires minimaux. Elles sont énoncées dans les recommandations de la Conférence internationale du travail et dans ses conventions qui, une fois ratifiées par un pays, deviennent parties intégrantes de son régime juridique. La Conférence internationale du travail (assemblée générale annuelle des États membres de l'OIT) a adopté en 1985 une convention sur les statistiques du travail (la convention C160) et une recommandation sur les statistiques du travail (la recommandation R170).

48. La Conférence internationale des statisticiens du travail, qui se réunit environ tous les cinq ans, est le principal organe chargé de formuler des directives générales concernant les statistiques du travail. Elle réunit des experts gouvernementaux, dont la plupart sont nommés par les ministères du travail et les bureaux nationaux de statistique, ainsi que des représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs, comme le veut la structure tripartite de l'OIT. Chaque fois qu'elle se réunit, ses participants sont invités à formuler des recommandations sur certaines questions relatives aux statistiques du travail sous forme de résolutions et de directives qui, une fois approuvées par l'organe directeur de l'OIT, sont intégrées dans l'ensemble des normes internationales relatives aux statistiques du travail. Ces recommandations portent habituellement sur des concepts, des définitions, des classifications et d'autres éléments méthodologiques dont il est convenu qu'ils représentent les meilleures pratiques dans les domaines concernés et qui, lorsqu'ils sont utilisés par les producteurs nationaux, accroissent la possibilité d'obtenir des statistiques du travail comparables à l'échelle internationale et, entre périodes, au niveau de chaque pays.

49. L'ordre du jour des conférences internationales des statisticiens du travail est établi par l'organe directeur de l'OIT sur proposition du Bureau de statistique de celle-ci, qui y est la plaque tournante des activités statistiques. Les points de l'ordre du jour sont choisis en fonction des recommandations des conférences antérieures, des travaux du Bureau de statistique dans tel ou tel domaine, des programmes de l'OIT et des informations que celle-ci reçoit des utilisateurs, des producteurs nationaux et des organisations régionales et internationales⁵. Ce système pourrait être ouvert plus largement s'il y avait un dialogue avec les bureaux de statistique concernés des pays participants, ce qui permettrait de poser et d'examiner périodiquement les questions pertinentes. L'ordre du jour des conférences internationales des statisticiens du travail porte normalement sur un maximum de trois grands domaines dans lesquels l'établissement de normes est à envisager. Cela présente un désavantage, à savoir que si une question n'est pas prête à être examinée à la Conférence, il peut se passer plus de cinq ans avant qu'elle soit portée à l'attention de la communauté internationale.

50. *L'OIT devrait revoir sa procédure actuelle de fixation de normes, en particulier en ce qui concerne la Conférence internationale des statisticiens du travail, qu'elle pourrait convoquer plus régulièrement pour une durée plus réduite. Elle devrait aussi revoir les modalités d'établissement de son ordre du jour de façon qu'il soit ouvert à tous, périodique et dynamique.*

⁵ Young S., « Statistics in the International Labour Organization: roles and responsibilities », *Bulletin of Labour Statistics*, vol. 1, 2003.

III. Enquête internationale auprès des États Membres de l'Organisation des Nations Unies

A. Généralités et taux de réponse

51. Comme indiqué au paragraphe 2, le présent rapport a notamment pour objectif de proposer des recommandations concernant les domaines des statistiques du travail à examiner en priorité à l'avenir. À cette fin, le Bureau national de statistique du Royaume-Uni a élaboré un questionnaire qu'il a adressé en août 2007 aux bureaux et instituts nationaux de statistique des États Membres de l'ONU. Bon nombre des résultats ont servi à élaborer les recommandations figurant dans les sections ultérieures du présent rapport et c'est pourquoi la présente section (sect. III) traite des questions qui n'y sont pas examinées.

52. Un des grands problèmes qui se posent lorsque l'on analyse les résultats de questionnaires remplis par les enquêtés eux-mêmes est que le taux de réponse varie selon le niveau de développement national. Soixante-neuf pays ont répondu au questionnaire, soit un pourcentage global de 36 % (on trouvera dans le document d'information des renseignements plus détaillés sur les réponses, fondés sur une classification analytique des revenus qui fait du revenu national brut (RNB) par habitant le principal critère de classement économique des pays). Le taux de réponse a été sensiblement plus élevé dans les pays membres de l'OCDE à revenu élevé que dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, tranche inférieure. Il est intéressant de noter que le groupe de pays que son taux de réponse met à l'avant-dernière place est celui des pays non membres de l'OCDE à revenu élevé.

53. Globalement, le pourcentage de pays qui ont répondu au questionnaire a été de plus d'un tiers. Vu le caractère différent des réponses, il y a lieu de se montrer prudent lorsque l'on compare les résultats des groupes de pays. Les réponses reflètent parfois des différences entre les revenus (élevés, intermédiaires, faibles) et, lorsque c'est le cas, il faut garder à l'esprit le pourcentage de réponses de chaque groupe de pays. La décision de ne pas pondérer les résultats tient au fait que le questionnaire était censé permettre de recueillir des informations qualitatives. Vu le temps et les ressources disponibles pour établir le présent rapport, il a été jugé impossible de recueillir des informations quantitatives dans un aussi grand nombre de pays.

B. Qualité des statistiques du travail dans les pays qui ont répondu au questionnaire

54. Le questionnaire comprenait une série de questions qui visaient à classer les pays interrogés selon qu'ils menaient ou non une enquête périodique sur la main-d'œuvre. Ces questions se fondaient sur les travaux de l'OIT relatifs aux caractéristiques des systèmes de statistiques du travail dans des pays ayant atteint des stades de développement statistique différents. Il a été ainsi possible d'établir :

a) Que 56 % des pays menaient des enquêtes périodiques – mensuelles ou trimestrielles – et fiables sur la main-d'œuvre et qu'ils disposaient de statistiques de qualité des entreprises;

b) Que 21 % disposaient de statistiques du travail grâce à des enquêtes ponctuelles sur la main-d'œuvre et de statistiques des entreprises; et

c) Que 23 % ne menaient pas d'enquêtes sur la main-d'œuvre et ne disposaient d'aucune statistique des entreprises.

55. Ces résultats donnent une idée des raisons pour lesquelles le pourcentage de réponses aux questionnaires servant à établir l'annuaire des statistiques du travail de l'OIT dont il est question au paragraphe 28 ci-dessus a été peu élevé. Lorsque les réponses à ces questionnaires ont été analysées, il est aussi apparu clairement qu'il était impossible de trouver aisément un catalogue des sources d'information utilisées dans chaque pays pour recueillir des données statistiques sur le travail, indispensable pour savoir dans quelle mesure les pays peuvent répondre aux demandes d'information des organisations internationales. Entretenir des contacts plus fréquents avec les pays, en leur fournissant l'assistance technique mentionnée aux paragraphes 44 et 45 ci-dessus, par exemple, permettrait de constituer et de mettre à jour la base de données nécessaire.

56. L'OIT devrait resserrer ses liens avec les pays, en particulier en leur fournissant une assistance technique, et rassembler les informations nécessaires sur les sources de données statistiques relatives au travail de façon à être en mesure d'évaluer la qualité de ces données.

C. Rôle des organisations internationales

57. Il ressort des réponses au questionnaire que les pays à revenu élevé considèrent que le principal rôle des organisations consiste à mener des travaux de fond, notamment à élaborer des méthodes et à fixer des normes, et voient dans l'assistance technique la moins importante de leurs tâches (voir document d'information). Cette hiérarchie s'inverse dans les pays à faible revenu, où les systèmes de statistiques du travail tendent à être moins développés : l'assistance technique y est considérée comme une priorité et les travaux de fond y sont jugés moins importants.

58. Pour la présente section, il a été demandé aux pays à quel aspect de l'élaboration des normes internationales ils souhaitaient que les organisations se consacrent particulièrement. L'élaboration de concepts et de définitions a été de loin la réponse la plus fréquente, ce qui tient probablement au fait que la cohérence, tant au niveau national qu'entre les pays, est une priorité en matière d'analyse et de politiques et qu'elle est indispensable aux comparaisons entre pays ayant atteint des économies analogues.

D. Établissement de priorités concernant les questions à étudier

59. Dans le questionnaire, il a été demandé aux pays de choisir, sur une liste de neuf domaines des statistiques du travail, les trois domaines qu'ils considèrent comme prioritaires. On trouvera dans le diagramme figurant dans le document d'information les réponses à cette question, ainsi que des informations sur les domaines choisis.

60. Globalement, les trois domaines les plus communément cités ont été : l'évolution de la structure de la main-d'œuvre; l'économie non observée et l'emploi informel; et la mesure de la productivité.

61. Il est impossible, sans en débattre plus avant avec les pays, de savoir précisément ce qu'ils rangent sous ces grandes rubriques. Pour l'avenir des statistiques du travail, l'OIT va devoir déterminer sur quoi l'étude de ces domaines devra porter. Elle pourrait confier à cette fin à divers groupes de travail, dont certains existent peut-être déjà, le soin de déterminer les besoins et les travaux nécessaires pour y répondre. À titre d'exemple, le Groupe de Delhi a été constitué en instance de débat internationale sur l'expérience acquise dans la quantification des activités du secteur informel.

62. *L'OIT devrait créer et coordonner un certain nombre de groupes de travail qui seraient chargés d'examiner chacun des trois domaines susmentionnés et d'indiquer de quelle façon il serait possible d'améliorer la qualité et la couverture des statistiques dans ces domaines. Les recommandations que ces groupes formuleraient quant aux normes à établir pourraient être communiquées à la Conférence internationale des statisticiens du travail.*

IV. Élargir le cadre statistique actuel du marché du travail

A. Généralités

63. Dans la plupart des pays développés, les données sur le marché du travail sont disponibles en abondance mais les chercheurs, les statisticiens et les hommes politiques n'en ont pas moins beaucoup de mal à se faire une idée complète du marché du travail. Ces difficultés s'expliquent essentiellement par le fait :

- a) Que la couverture est incomplète;
- b) Que les résultats sont contradictoires d'une source de données à l'autre;
- c) Que la description de la dynamique du marché du travail se heurte à des difficultés;
- d) Qu'il n'y a pas de lien entre les statistiques du marché du travail et les autres statistiques économiques et sociales.

64. Pour pouvoir combiner les données sur le marché du travail provenant de sources différentes, en assurer la cohérence et établir des comparaisons entre les pays, les bureaux de statistique ont besoin d'adopter des normes internationales. Au début des années 80, un débat international a porté sur les moyens de résoudre les problèmes que cela entraîne. La solution proposée a consisté à élaborer un cadre intégré des comptes du travail, ou système de comptabilité du travail, qui est actuellement largement accepté à l'échelle internationale, notamment par l'OIT et par la Commission européenne (qui, en 2003, a publié un *Manuel relatif aux matrices de la comptabilité sociale et aux comptes du travail*).

65. Ce système avait pour principal objectif, en combinant les sources de données statistiques, de les renforcer et d'en rectifier les faiblesses afin de pouvoir en tirer de nouvelles séries de données, de qualité supérieure aux données initiales. Son grand

avantage est qu'il donne la possibilité d'établir les liens nécessaires entre la comptabilité nationale et les données démographiques, d'éliminer les résultats contradictoires et d'obtenir une vue globale du marché du travail (en particulier, d'améliorer la cohérence des informations et d'accroître les résultats concernant la productivité).

66. Historiquement, l'analyse des statistiques du travail porte essentiellement sur la délimitation entre les employeurs (qui créent la demande de travail) et les employés (qui offrent leur travail). C'est ce qui explique que les indicateurs du marché du travail concernent soit l'offre de travail, soit les aspects économiques du marché du travail. Ceux concernant l'offre de travail donnent des informations sur les caractéristiques des employés (âge, sexe et éducation) et les autres des chiffres sur l'évolution des salaires, les salaires par profession, les indices de rémunération et les coûts salariaux horaires, afin de permettre de mesurer les niveaux de productivité et les coûts salariaux par unité produite.

67. Au Royaume-Uni, le Bureau national de statistique a élaboré en 2002 un cadre théorique de comptabilité du travail dans le cadre d'une évaluation de la qualité des statistiques du travail. Ce cadre porte sur quatre éléments principaux, à savoir : les concepts et les définitions qui sous-tendent les statistiques; les sources et les méthodes d'obtention des données; les modalités de présentation et de diffusion des données; et les liens avec les autres statistiques. Il repose pour l'essentiel sur des recommandations internationales bien établies, telles que celles de l'OIT, et répond à la nécessité d'une couverture statistique aussi complètes que possible. Il y est tenu compte, à des degrés divers, de certains des principes du comportement économique qui sous-tendent les relations entre les variables, en particulier de la structure offre/demande.

68. Au Royaume-Uni, à l'heure actuelle, le cadre des statistiques du marché du travail est largement implicite dans la présentation actuelle, et les données préliminaires mensuelles proviennent de diverses sources décrivant tous les principaux éléments du marché du travail. Le fait que les principaux concepts du cadre soient pour l'essentiel conformes aux normes internationales reconnues et bien établies en assure la crédibilité. À l'échelle nationale, le cadre a principalement pour but d'établir un ensemble de principes directeurs qui aident à comprendre les modalités de collecte, de production et d'analyse des informations portant sur les divers aspects du marché du travail. En élargir l'utilisation à l'échelle internationale a permis d'améliorer la cohérence des informations provenant des diverses sources et d'en améliorer la comparabilité.

69. Sous sa forme actuelle, le cadre des statistiques du marché du travail mesure quatre unités principales, à savoir : les personnes (situation dans la profession), les emplois (postes pourvus ou à pourvoir), l'argent (rémunération) et le temps (nombre d'heures ouvrées), ainsi que divers éléments de classification (profession, activités de recherche d'emploi, etc.).

B. Améliorer le cadre actuel des statistiques du travail

70. Comme on l'a dit plus haut, un cadre de statistiques du travail doit pourvoir les utilisateurs et les producteurs de ces statistiques d'un modèle explicite et global du marché du travail où l'on puisse établir et interpréter les statistiques. Le système actuel présente toutefois un certain nombre de défauts, exposés ci-après.

1. Nécessité de développer les aspects dynamiques

71. Le système dans son état actuel est statique, basé essentiellement sur une estimation ponctuelle des facteurs tant de l'offre que de la demande. Dans une certaine mesure, il y a l'effet des données transversales sur lesquelles est basé le cadre des statistiques du travail, en provenance de résultats d'enquête comme de sources administratives. Ces instantanés ne livrent pas un tableau complet du marché du travail, car ils ne disent rien des mouvements sous-jacents – entrée dans les différentes catégories (chômeurs, pourvus d'un emploi, inactifs) et sortie de ces catégories, c'est-à-dire des phénomènes dont résulte la structure constatée de la main-d'œuvre.

72. Dans le diagramme qui le représente, le cadre est aussi un système fermé, qui ne rend pas compte de certains mouvements d'entrée dans le système et de sortie du système. Par mouvements d'entrée dans le système, on entend par exemple les entrées migratoires, les jeunes arrivant à l'âge de travailler, ou les emplois nouvellement créés, les mouvements de sortie étant notamment ceux des personnes n'étant plus en âge de travailler, ou les emplois supprimés, par exemple parce qu'une entreprise a fermé.

73. Les renseignements sur la durée du chômage et l'ancienneté dans l'emploi, dont on dispose pour des pays divers, indiquent que les flux de sortie de l'emploi comme du chômage (surtout de ce dernier) présentent des différences marquées d'un pays à l'autre⁶. Ces différences procèdent des différences structurelles que présentent à l'échelon international les marchés du travail. Elles procèdent aussi de l'effet des différences entre politiques de protection de l'emploi, niveaux des salaires, mécanismes de détermination des salaires, impôts sur les salaires versés par les employeurs, et prestations de chômage, pour ne citer que quelques-uns des facteurs qui interviennent en la matière. Or, la manière dont ces facteurs retentissent sur le rythme des recrutements et licenciements, et celui auquel les gens entrent dans la main-d'œuvre ou en sortent, n'est pas toujours évidente. Les chiffres de référence donnant les niveaux de chômage ne traduisent que le résultat de l'interaction de ces différents facteurs.

74. Les systèmes de statistiques du travail n'ont traditionnellement pas été orientés vers ces phénomènes importants du marché du travail, mais plutôt vers leurs effets sur les stocks d'emploi et de chômage. Si on s'orientait plus désormais vers la collecte et la diffusion d'informations sur les flux bruts, on obtiendrait un tableau global beaucoup plus fidèle du marché du travail dans les pays. De plus, une équipe spéciale d'EUROSTAT⁷ a signalé comme question à étudier à l'avenir l'importance des aspects dynamiques, s'agissant de mesurer les diverses transitions qui se produisent sur le marché du travail. Ce qui est très intéressant à signaler, c'est que nombre des enquêtes sur la main-d'œuvre déjà en place pourraient être adaptées assez facilement pour rendre compte des aspects dynamiques. La majorité de ces enquêtes suivant un plan de sondage à renouvellement de panel, on a la possibilité de mettre en relation des informations portant sur les mêmes personnes collectées à des moments différents.

⁶ Pember R. J. « Development of labour statistics systems », *Bulletin of labour statistics*, vol. 1.

⁷ Premier débat sur les statistiques du travail, quatrième réunion de l'équipe spéciale II sur les problèmes statistiques (novembre 2007).

75. Les chiffres concernant les flux sont intéressants par eux-mêmes, mais on peut aussi calculer facilement les probabilités de transition pour des sous-groupes de population en divisant le flux par le nombre de personnes se trouvant dans l'état d'origine. On peut ainsi étudier la probabilité de mouvement entre états différents, ce qui est particulièrement utile dans les cas où ces mouvements ne sont pas très bien compris (rapport entre emploi et état d'inactif, par exemple).

76. Plus généralement, les informations sur les flux peuvent servir aussi à mesurer la sous-utilisation de la main-d'œuvre. Les liens avec le marché du travail étaient mesurés jusqu'à présent en fonction des critères définissant le chômage et des raisons de chercher du travail ou d'être hors d'état de travailler. S'agissant de sous-utilisation de la main-d'œuvre, il peut être plus intéressant pour l'analyse de définir les gens qui n'ont avec le marché du travail que des liens marginaux, c'est-à-dire de la propension plus ou moins marquée des inactifs à devenir actifs. De plus, si on réunit des renseignements sur les obstacles auxquels font face ceux qui ne font pas partie de la main-d'œuvre quand ils cherchent à devenir actifs, on pourra identifier le groupe de ceux qui sont inactifs contre leur gré. Au Royaume-Uni, on s'est efforcé ces dernières années de collecter et d'analyser des informations de meilleure qualité sur les personnes dont les liens avec le marché du travail sont marginaux. On a notamment élargi les questions d'enquête pour déterminer la propension des gens à travailler à l'avenir, et utilisé les données sur les flux pour étudier les mouvements d'entrée en inactivité et de sortie de cet état pour certains groupes. Il faudrait encourager l'usage de ce type d'information en appoint aux chiffres de base sur l'activité économique à l'échelon national, afin d'arriver à une meilleure compréhension des caractéristiques des marchés du travail.

77. La figure du document d'information indique *grosso modo* comment on pourrait donner une place plus centrale aux aspects dynamiques dans le cadre actuel de statistiques sur le marché du travail. De manière générale, si on avait régulièrement des chiffres sur les flux parallèlement à d'autres grands indicateurs du travail, les statistiques du travail dans leur ensemble gagneraient en profondeur.

78. *L'OIT devrait coordonner les travaux visant à mettre en place une version perfectionnée du cadre des statistiques du travail faisant une plus grande place aux éléments dynamiques de la situation eu égard à l'activité économique, et y incluant des informations sur les flux. Il faut aussi travailler à mettre les produits statistiques en cohérence dans tous ces domaines.*

2. Cadre parallèle pour la demande de main-d'œuvre

79. Le cadre descriptif du marché du travail, dans son état actuel, est axé principalement sur les éléments du système correspondant à l'offre de main-d'œuvre. Ces facteurs sont mesurés essentiellement par les enquêtes sur la main-d'œuvre, décrivant les caractéristiques des personnes, celles de leur emploi, de la famille et du ménage où elles vivent. La demande est mesurée surtout, dans le cadre descriptif, à partir de diverses sources administratives, auxquelles s'ajoutent des informations recueillies auprès de divers employeurs et tirées d'enquêtes entreprises. Le lien entre l'élément offre et l'élément demande a pris de plus en plus d'importance au fil du temps, à mesure que les pays, surtout développés, s'attachaient de plus en plus à comprendre les différences entre intrants et produits. Il est crucial de mettre en cohérence les enquêtes entreprises et les enquêtes auprès des employeurs sur des sujets tels que postes vacants, nombre et type d'emplois, si

l'on veut comprendre ce qui se passe quand telle ou telle personne prend tel ou tel emploi. Dans le monde entier, c'est un aspect crucial du système de statistiques du travail que de faire comprendre comment s'articulent emplois et niveaux de compétence chez les employeurs, car c'est ce qui permet d'arriver à la productivité maximale.

80. Si l'on veut intégrer dans ce modèle la demande telle qu'elle est décrite dans le cadre actuel, on se heurte à un certain nombre de difficultés, que l'on peut envisager sous l'angle d'une meilleure compréhension de la manière dont les emplois se créent et se perdent, et du rapport entre postes et emplois. Du point de vue des besoins des employeurs, acheminer ce type d'information, par le biais des administrations publiques, vers les systèmes de santé et d'éducation, permet de refermer le cercle en améliorant la prestation de services, qui répondront mieux aux besoins des employés, et, à terme, des employeurs.

81. *L'OIT devrait coordonner le travail d'élaboration d'un cadre parallèle pour la demande de main-d'œuvre.*

3. Élargir les utilisations des statistiques du travail familial et dans les ménages

82. Les démographes constatent généralement plusieurs grandes tendances de la constitution et de la structure des familles qui se sont manifestées en Europe vers la fin du XX^e siècle. On peut citer : passage plus tardif à la procréation, qui se trouve comprimée sur un petit nombre d'années à un âge plus élevé, taux de fécondité en baisse entraînant des familles moins nombreuses, séparation du mariage et de la procréation, et accroissement du nombre des personnes vivant seules. En conséquence, dans une bonne partie du monde occidental, la famille, qui représentait un modèle assez uniforme avec mariage et enfants, et souvent ménage comprenant la génération précédente, a évolué vers un modèle beaucoup plus divers de familles moins nombreuses et moins liées par des définitions institutionnelles. Des éléments de ces tendances se constatent dans nombre de pays du monde entier; ces changements ont certes été mesurés pour ce qui est des effectifs et de la structure de la population, mais leurs répercussions sur la nature du travail, en train de changer aussi, restent assez peu claires. Le cadre dans son état actuel indique un lien entre familles, ménages et personnes (type, composition...) mais il faudrait aussi éclairer l'évolution des rapports entre familles et travail. Il est indispensable de comprendre la relation entre travail familial non rémunéré et emploi rétribué, particulièrement pour les familles, pour comprendre comment s'apparient personnes et emplois.

83. En outre, il serait extrêmement utile d'employer le type de modélisation servant à mesurer la consommation à l'échelon des ménages pour étudier le travail non rémunéré dans la famille et plus largement dans la communauté, ainsi que certaines des frontières moins bien définies entre travail et vie familiale. Si on élargit la gamme des informations collectées à l'échelon des ménages pour y inclure la mesure du temps consacré à diverses activités non rémunérées, les transferts monétaires ou en nature au sein des ménages ou avec d'autres ménages, et la manière dont se négocient dans le ménage les décisions concernant l'éducation et la santé, on pourrait en tirer un cadre plus utile de collecte, de compréhension et d'exploitation des statistiques du travail.

84. À l'heure actuelle, les principaux indicateurs du marché du travail correspondent plutôt aux caractéristiques des personnes. Si on ajoutait systématiquement l'analyse des ménages et des familles, on aurait un tableau plus complet de la façon d'améliorer le taux d'emploi des femmes, on commencerait à mieux mesurer le travail non rémunéré et celui du secteur informel, et on serait mieux à même de mesurer la pauvreté, en évaluant les rapports entre l'emploi des femmes et la pauvreté des ménages.

85. *L'OIT devrait coordonner l'élaboration d'une version révisée du cadre de statistiques du travail pour y intégrer des informations sur les ménages et les familles.*

4. Mieux indiquer les interactions avec d'autres domaines

86. Il y a une autre critique que l'on peut faire du cadre actuel : il ne rend pas compte de certaines interactions avec d'autres domaines. Les domaines qui ont des répercussions sur des éléments du marché du travail sont la santé, l'éducation, les comptes nationaux, ainsi que la population et la démographie. La figure 2 du document d'information indique comment les divers éléments de ces domaines recoupent certains éléments du système du marché du travail. Ce diagramme n'est nullement exhaustif, et ne sert qu'à indiquer certaines des parties où il y a des recouvrements. Certains de ces derniers sont implicites dans la façon dont les informations sur le marché du travail sont présentées, par exemple dans la présentation des taux d'emploi/chômage et d'inactivité selon des caractéristiques démographiques (âge, sexe, groupe ethnique...). L'information dans ces cas provient généralement d'une seule et même source, et elle est donc plus facile à intégrer. D'autres domaines présentent un cas plus complexe, des problèmes se posant à cause de différences entre sources, concepts et définitions.

87. Dans un monde dont la complexité ne cesse de croître, il semble trop restrictif de voir le système des statistiques du travail comme autonome si on veut comprendre ce qu'il y a derrière les chiffres de base. Il faudrait encourager les pays, en partant du cadre tel qu'il est, à envisager le marché du travail comme faisant partie d'un système plus vaste de statistiques, et à étudier en conséquence certaines des interactions entre domaines (voir la figure dans le document d'information). Et cela permettra aussi de mieux sensibiliser à la comparabilité plus ou moins étendue de différentes sources d'information.

88. *L'OIT devrait coordonner l'élaboration d'un cadre statistique élargi qui inclut les liens entre le système des statistiques du travail et d'autres domaines.*

V. Points à débattre

89. Il y a certes nombre d'autres problèmes et de suggestions mentionnés dans le présent rapport, mais la Commission est invitée à donner la plus haute priorité aux recommandations urgentes qui suivent :

a) L'OIT devrait donner la priorité aux activités nécessaires pour le perfectionnement des concepts et des méthodes présidant à la production, à la transmission et à la diffusion de statistiques du travail comparables; elle devrait mettre au point un plan d'action, et ensuite en coordonner la réalisation (voir les recommandations avancées aux paragraphes 18, 21, 30 et 32);

b) L'OIT devrait mettre en place un système coordonné permettant d'aider les pays à fournir des statistiques du travail de haute qualité (voir les recommandations avancées aux paragraphes 46 et 56);

c) L'OIT devrait collaborer avec la Division de statistique, l'OCDE et EUROSTAT pour perfectionner la manière dont se fixent les normes internationales, notamment en :

i) Revoyant la fréquence, la durée et l'ordre du jour des réunions de la Conférence internationale des statisticiens du travail;

ii) Utilisant plus largement les groupes d'experts pour l'étude de sujets déterminés (voir les recommandations avancées aux paragraphes 40 et 50);

d) L'OIT devrait, en consultation avec la Division de statistique, créer et coordonner une série de groupes de travail chargés de débattre de chacun des cinq sujets dont on a dit ici qu'ils appelaient des travaux (voir la recommandation avancée au paragraphe 62). Dans certains cas, cela amènera à travailler avec des groupes déjà créés, pour débattre :

i) De l'évolution de la structure de la main-d'œuvre;

ii) De l'emploi informel et de l'économie non observée;

iii) Du travail des enfants et du travail forcé;

iv) De la mesure de la productivité;

v) De la mondialisation;

L'OIT, en consultation avec la Division de statistique, devrait coordonner des activités destinées à donner plus de cohérence et plus d'intérêt direct aux produits statistiques, en actualisant le cadre des statistiques du travail de manière à y faire une place plus large (voir les recommandations avancées aux paragraphes 78, 81, 85 et 88) :

i) Aux éléments dynamiques, c'est-à-dire aux informations sur les flux;

ii) À la nécessité d'intégrer et de mettre en cohérence les mesures de la demande de main-d'œuvre avec celles de l'offre;

iii) À la nécessité d'intégrer l'information sur les familles et les ménages;

iv) À l'intégration avec d'autres domaines des statistiques ou des interventions publiques.